

**Organisme de formation****UFCV**

27 Avenue du 6 Juin 14000 Caen

Tél. 02 31 86 66 08

Contact : Mme Marylene LECAPLAIN

Formationpro-nmd@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775685621 00655

**Lieu de la formation**

Le 17B, centre d'animation de Venoix

17 Bis rue du Maréchal Gallieni 14000 CAEN

Tél : 02 31 86 66 08

formationpro-nmd@ufcv.fr

**Descriptif de la formation**

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (CPJEPS) spécialité "animateur", mention "animateur d'activités et de vie quotidienne"

Cours par correspondance : non, Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : partielle

Diplôme d'Etat : arrêté du 26 février 2019

Autorité de certification : Ministère des Sports et des jeux Olympiques et paralympiques sports.gouv.fr

Niveau visé : 3.

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1202, G1203, K1206

Code Certif Info : 106401

N° fiche RNCP : 32369

Code CPF : 311047

**Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)**

Date de début : 23 septembre 2024

Date de fin : 23 mai 2025

▶ Enseignement théorique : 434 heures soit 35 heures par semaine

▶ Stage en entreprise/chez l'employeur : 600 heures soit 35 heures par semaine. Incluant les congés payés (en fonction de la CCN applicable)

Durée totale de la formation : 1 034 heures. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Formation en alternance à temps plein en continu.

Certification partielle : pour faire valoir des équivalences et valider partiellement le diplôme : nous consulter

**Engagement qualité des formations**

▶ Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

▶ Référencement **DataDock**

▶ **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

**Conditions d'accès à la formation**

- Satisfaire aux épreuves d'admission.

- La maîtrise de l'écriture et de la lecture est vivement conseillée

- Avoir 16 ans minimum.

**& troubles dys'**

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **référé handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

**Conditions d'admission**

▶ **Dates information collective** : mardi 4 juin, mardi 11 juin et jeudi 4 juillet à 15h30

▶ **Dates d'entretien** : Le 01 aout 2024

▶ **Lieu** : UFCV, 27 av du 6 juin à CAEN

**Coûts : 5208 €**

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts.

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

La formation est **ouverte à l'apprentissage** pour les personnes **âgées de 16 à 29 ans** ou sans condition d'âge pour les personnes ayant **une reconnaissance RQTH**.

Plus d'information sur www.cfa-sat.fr

**Objectifs et contenus de la formation****Objectifs :**

- UC1 : Se situer dans sa structure, contribuer au sein de l'équipe au fonctionnement de la structure, communiquer dans et pour sa structure,

UC2 : Accueillir les publics encadrés, aménager des temps, des espaces dans un cadre sécurisant, encadrer les temps de vie quotidienne en assurant la sécurité du public,

UC3 : Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure, concevoir et évaluer des activités,

UC4 : Conduire des activités dans plusieurs domaines, encadrer un groupe en activité, évaluer son activité.

▶ Contenus :

- Connaissance des publics, et particulièrement les publics fragilisés
- Environnement social de l'animation
- Méthodologie de projets
- Organisation et mise en place d'actions d'animation
- Technique d'animation : expression, activités scientifiques

- Éléments de droit (travail, civil et pénal)
- Gestion d'une équipe (médiation, gestion de conflits)

**Retrait des dossiers de candidature**

- ▶ **Retrait des dossiers** à partir de mai 2024
- ▶ **Clôture des inscriptions** : juillet 2024

 Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées de chaises, de tables et de tableaux ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'Ufcv) et des podcasts.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

Au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

**Formation ouverte et à distance**

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution Tree-Learning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

 Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation dématérialisé est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Au cours de la formation ce livret d'évaluation dématérialisé est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret dématérialisé de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

 **Modalités d'obtention de la certification**

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRJSCS qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- Les UC3 et UC4 s'obtiennent par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRJSCS sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

 **Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation**

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (III et II) et de l'habilitation conférée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.



Planning de parcours

CPJEPS Animateur d'activité et de vie quotidienne - CAEN

septembre 2024		octobre 2024		novembre 2024		décembre 2024		janvier 2025		février 2025		mars 2025		avril 2025		mai 2025	
dim. 1		mar. 1	C 7h00	ven. 1		dim. 1		mer. 1		sam. 1		sam. 1		mar. 1	C 7h00	jeu. 1	
lun. 2		mer. 2	E 7h00	sam. 2		lun. 2	E 7h00	jeu. 2	E 7h00	dim. 2		dim. 2		mer. 2	E 7h00	ven. 2	E 7h00
mar. 3		jeu. 3	C 7h00	dim. 3		mar. 3	E 7h00	ven. 3	E 7h00	lun. 3	C 7h00	lun. 3	C 7h00	jeu. 3	C 7h00	sam. 3	
mer. 4		ven. 4	C 7h00	lun. 4	E 7h00	mer. 4	E 7h00	sam. 4		mar. 4	C 7h00	mar. 4	C 7h00	ven. 4	C 7h00	dim. 4	
jeu. 5		sam. 5		mar. 5	E 7h00	jeu. 5	E 7h00	dim. 5		mer. 5	E 7h00	mer. 5	E 7h00	sam. 5		lun. 5	C 7h00
ven. 6		dim. 6		mer. 6	E 7h00	ven. 6	E 7h00	lun. 6	C 7h00	jeu. 6	C 7h00	jeu. 6	C 7h00	dim. 6		mar. 6	C 7h00
sam. 7		lun. 7	C 7h00	jeu. 7	E 7h00	sam. 7		mar. 7	C 7h00	ven. 7	C 7h00	ven. 7	C 7h00	lun. 7	E 7h00	mer. 7	E 7h00
dim. 8		mar. 8	C 7h00	ven. 8	E 7h00	dim. 8		mer. 8	E 7h00	sam. 8		sam. 8		mar. 8	E 7h00	jeu. 8	
lun. 9		mer. 9	E 7h00	sam. 9		lun. 9	C 7h00	jeu. 9	C 7h00	dim. 9		dim. 9		mer. 9	E 7h00	ven. 9	E 7h00
mar. 10		jeu. 10	C 7h00	dim. 10		mar. 10	C 7h00	ven. 10	C 7h00	lun. 10	E 7h00	lun. 10	E 7h00	jeu. 10	E 7h00	sam. 10	
mer. 11		ven. 11	C 7h00	lun. 11		mer. 11	E 7h00	sam. 11		mar. 11	E 7h00	mar. 11	E 7h00	ven. 11	E 7h00	dim. 11	
jeu. 12		sam. 12		mar. 12	C 7h00	jeu. 12	C 7h00	dim. 12		mer. 12	E 7h00	mer. 12	E 7h00	sam. 12		lun. 12	E 7h00
ven. 13		dim. 13		mer. 13	C 7h00	ven. 13	C 7h00	lun. 13	E 7h00	jeu. 13	E 7h00	jeu. 13	E 7h00	dim. 13		mar. 13	E 7h00
sam. 14		lun. 14	E 7h00	jeu. 14	C 7h00	sam. 14		mar. 14	E 7h00	ven. 14	E 7h00	ven. 14	E 7h00	lun. 14	E 7h00	mer. 14	E 7h00
dim. 15		mar. 15	E 7h00	ven. 15	C 7h00	dim. 15		mer. 15	E 7h00	sam. 15		sam. 15		mar. 15	E 7h00	jeu. 15	E 7h00
lun. 16		mer. 16	E 7h00	sam. 16		lun. 16	C 7h00	jeu. 16	E 7h00	dim. 16		dim. 16		mer. 16	E 7h00	ven. 16	E 7h00
mar. 17		jeu. 17	E 7h00	dim. 17		mar. 17	C 7h00	ven. 17	E 7h00	lun. 17	E 7h00	lun. 17	C 7h00	jeu. 17	E 7h00	sam. 17	
mer. 18		ven. 18	E 7h00	lun. 18	E 7h00	mer. 18	E 7h00	sam. 18		mar. 18	E 7h00	mar. 18	C 7h00	ven. 18	E 7h00	dim. 18	
jeu. 19		sam. 19		mar. 19	E 7h00	jeu. 19	C 7h00	dim. 19		mer. 19	E 7h00	mer. 19	E 7h00	sam. 19		lun. 19	C 7h00
ven. 20		dim. 20		mer. 20	E 7h00	ven. 20	C 7h00	lun. 20	C 7h00	jeu. 20	E 7h00	jeu. 20	C 7h00	dim. 20		mar. 20	C 7h00
sam. 21		lun. 21	E 7h00	jeu. 21	E 7h00	sam. 21		mar. 21	C 7h00	ven. 21	E 7h00	ven. 21	C 7h00	lun. 21		mer. 21	E 7h00
dim. 22		mar. 22	E 7h00	ven. 22	E 7h00	dim. 22		mer. 22	E 7h00	sam. 22		sam. 22		mar. 22	C 7h00	jeu. 22	C 7h00
lun. 23	C 7h00	mer. 23	E 7h00	sam. 23		lun. 23	E 7h00	jeu. 23	C 7h00	dim. 23		dim. 23		mer. 23	E 7h00	ven. 23	C 7h00
mar. 24	C 7h00	jeu. 24	E 7h00	dim. 24		mar. 24	E 7h00	ven. 24	C 7h00	lun. 24	E 7h00	lun. 24	E 7h00	jeu. 24	C 7h00	sam. 24	
mer. 25	C 7h00	ven. 25	E 7h00	lun. 25	C 7h00	mer. 25		sam. 25		mar. 25	E 7h00	mar. 25	E 7h00	ven. 25	C 7h00	dim. 25	
jeu. 26	C 7h00	sam. 26		mar. 26	C 7h00	jeu. 26	E 7h00	dim. 26		mer. 26	E 7h00	mer. 26	E 7h00	sam. 26		lun. 26	
ven. 27	C 7h00	dim. 27		mer. 27	E 7h00	ven. 27	E 7h00	lun. 27	E 7h00	jeu. 27	E 7h00	jeu. 27	E 7h00	dim. 27		mar. 27	
sam. 28		lun. 28	E 7h00	jeu. 28	C 7h00	sam. 28		mar. 28	E 7h00	ven. 28	E 7h00	ven. 28	E 7h00	lun. 28	E 7h00	mer. 28	
dim. 29		mar. 29	E 7h00	ven. 29	C 7h00	dim. 29		mer. 29	E 7h00			sam. 29		mar. 29	E 7h00	jeu. 29	
lun. 30	C 7h00	mer. 30	E 7h00	sam. 30		lun. 30	E 7h00	jeu. 30	E 7h00			dim. 30		mer. 30	E 7h00	ven. 30	
		jeu. 31	E 7h00			mar. 31	E 7h00	ven. 31	E 7h00			lun. 31	C 7h00			sam. 31	
Total C :	42h00	Total C :	49h00	Total C :	56h00	Total C :	56h00	Total C :	56h00	Total C :	28h00	Total C :	63h00	Total C :	42h00	Total C :	42h00
Total E :	0h00	Total E :	112h00	Total E :	77h00	Total E :	91h00	Total E :	98h00	Total E :	112h00	Total E :	84h00	Total E :	105h00	Total E :	63h00

Légende :
 C : Heures Centre
 E : Heures Entreprise

Total C : 434h00
Total E : 742h00